

Périgueux, le 19 décembre 2007

L'Inspectrice de l'Education nationale

à
Mesdames Messieurs les Enseignants
Mesdames Messieurs les Directeurs

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Référence AC/CL n° 224

Objet : OUTILS DE L'ENSEIGNANT ET DE L'ÉLÈVE DES EXEMPLES,

- LIVRETS SCOLAIRES CYCLES 1, 2, 3 PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 2007
- GRILLE DE PROGRESSION DES APPRENTISSAGES PAR PÉRIODE SCOLAIRE 2007
- PRÉSENTATION HARMONISÉE DES ÉVALUATIONS 2007

Des exemples de livrets scolaires cycles 1, 2 et 3 contenant l'intégralité des programmes d'enseignement de l'école primaire 2007, qui tiennent compte du socle commun de connaissances et de compétences, sont en ligne (site de Périgueux II).

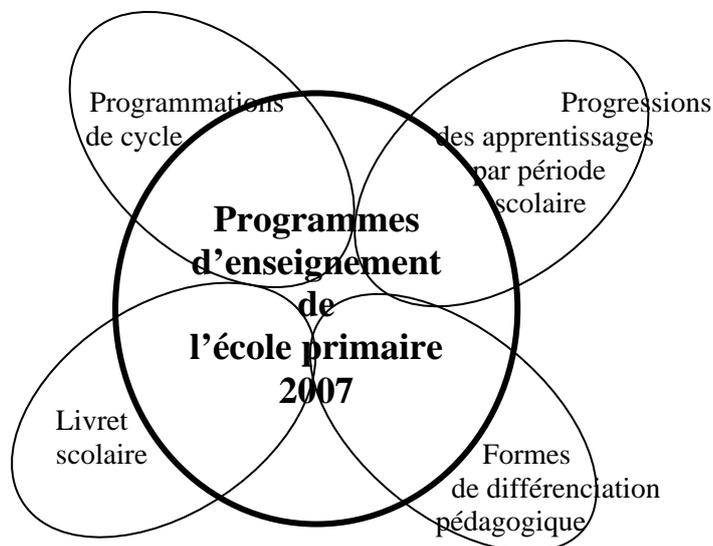
Ces propositions s'ajoutent à celles disponibles dans le commerce ou dans les circonscriptions, afin de permettre aux équipes d'école de choisir au mieux leurs livrets scolaires.

L'actualisation des programmes accompagne l'évolution de la recherche en pédagogie et didactique et celle de la profession d'enseignant.

1 - L'utilisation du livret scolaire (cf introduction de chaque livret scolaire pour de plus amples informations)

- L'élève doit disposer d'un **livret scolaire** qui l'accompagne au cours de sa scolarité et rend compte de ses progrès (cf. Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, décret du 6 septembre 1990; Livret scolaire, choix et utilisation à l'école primaire, circulaire du 29 mars 1995)
- Le livret scolaire contient toutes les **compétences, connaissances, capacités et attitudes** travaillées et attendues dans chaque cycle selon les programmes d'enseignement de l'école primaire 2007 qui constituent le champ de référence des apprentissages. A partir de ces données, les enseignants déterminent les priorités d'apprentissage en fonction des possibilités des élèves et de leur rythme d'acquisition (cf. programmations de cycle, progressions par période scolaire). Le choix des compétences, connaissances, capacités et attitudes à travailler, riche et varié, concerne tous les champs disciplinaires afin d'offrir aux élèves un éventail de travaux scolaires intéressants et motivants qui facilite la réussite de chacun.

Schématiquement, les différents outils de prévision de l'enseignant peuvent être représentés ainsi :



Dans la continuité des outils de l'enseignant proposés antérieurement, un exemple de grille de progression des apprentissages par période scolaire est également disponible en ligne

2 – La pratique de l'évaluation continue

- L'unité dans la conception et la présentation confère une homogénéité à l'ensemble des trois livrets pour faciliter le travail d'équipe (repérage pour établir les programmations de cycle...) et, au cours des séances, le renseignement du livret scolaire par l'élève dès que possible (CP par exemple) afin qu'il s'approprie cet outil d'évaluation de ses apprentissages. L'élève est partie prenante de l'évaluation des acquis (critères d'évaluation de l'enseignant, note et/ou code...) au cours de chaque période scolaire de façon fluide sans surcharge en fin de période.
- Les concepteurs des livrets ont recherché des formes opérationnelles, claires, faciles à renseigner, présentant trois niveaux du cycle. La mise en perspective sur **cinq périodes annuelles pendant trois années** des progrès de l'élève dans l'ensemble du champ de référence des apprentissages est ainsi perceptible pour lui-même, la famille et les enseignants.
- La place que l'élève prend dans le renseignement du livret est de plus en plus importante de la GS au CM2 (cf vidéos mises en ligne dans Pédagogie différenciée par exemple). **Dans un dispositif d'évaluation continue** sur cinq périodes scolaires, pour faciliter le report de l'évaluation par l'élève, l'enseignant peut utiliser un en-tête identique pour toutes les disciplines. **Un exemple de présentation harmonisée des évaluations est proposé sur le site de Périgueux II.**

3 – Reprographie des livrets scolaires

Au début et à la fin de chaque livret figure la mention obligatoire pour toute publication du nom des réalisateurs et des conditions de dépôt de protection contre le plagiat.

En effet, les livrets scolaires peuvent être reprographiés dans leur intégralité et selon les formes originales qui sont communiquées sur le site Internet (couverture et feuilles A3 recto verso agrafées) avec mention des réalisateurs, pour l'usage des élèves et des enseignants.

Afin que le livret reste présentable au long des trois années du cycle, il est recommandé de **le faire couvrir** d'un plastique transparent ou par un protège cahier transparent.

Malgré le soin apporté à la réalisation technique et à la relecture attentive par des enseignants, quelques erreurs subsistent dans ces livrets scolaires qui sont perfectibles.

Je vous remercie de votre collaboration.

L' Inspectrice de l'Education nationale



Mme Annie COURTEAUX

PJ - Progression des apprentissages
- Présentation harmonisée des évaluations